

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4643>



Le reclassement des stagiaires : du nouveau, pour les anciens aussi.

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Entrée dans le métier (INSPE) -



Publication date: dimanche 7 septembre 2014

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le reclassement des stagiaires avec la prise en compte des services antérieurs de non titulaires n'était pas satisfaisant.

Les règles appliquées conduisaient de nombreux stagiaires à ne pas être reclassés et ainsi toutes les années d'enseignement passées n'étaient pas prises en compte.

Le SNES-FSU, dans sa lutte pour la revalorisation des carrières des personnels, a donc, dans le cadre des discussions des deux dernières années avec le ministère, demandé des règles plus favorables.

Celles-ci viennent d'être concrétisées par un décret publié le 4 septembre 2014. On est loin de nos revendications mais cela permettra à des milliers de stagiaires d'être reclassé dès le 1er septembre 2014, ce qui aura une répercussion sur toute la carrière.

Mais, le gouvernement étant près de ses sous, il a rendu la prime d'entrée dans le métier (1500€) plus difficile à obtenir : il ne faut pas avoir été enseignant, CPE ou COP contractuel pendant plus de 3 mois avant la date d'entrée en stage pour l'obtenir. Cette nouvelle disposition que le SNES-FSU a combattu est mise en oeuvre pour les stagiaires 2014-2015, titulaires à la rentrée 2015. Les collègues titulaires à la rentrée 2014 touchent la prime.

Pour les collègues titulaires et anciens contractuels n'ayant pas pu bénéficier du reclassement, une révision du classement est possible en le demandant avant le 4 mars 2015.

Ici le lien pour plus d'explications <http://www.snes.edu/Reclassement-des-anciens.html>

Ci-dessous les deux décrets du 4 septembre 2014

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

reclassement des contractuels

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

prime entrée dans le métier